

AAT ALARME ANTONY TELECOM

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.244,90 €uros**

**Siège Social: 69, Avenue de la Division Leclerc - 92160 ANTONY
NANTERRE B 420 133 589**

Certifié conforme
LB
Le gérant

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix,

Le 3 février,
A 8 heures,

Les associés de la Société « ALARME ANTONY TELECOM », Société à responsabilité limitée au capital de 15.244,90 €uros, divisés en 1000 parts, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société, sur convocation de la gérance faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents et représentés

Monsieur Laurent BRAKHAUSEN, propriétaire de	500 parts
Madame Komsin SUWANACHOTI, épouse FRANCE, propriétaire de	500 parts

Soit deux associés, présents, titulaires de la totalité des 1000 parts sociales.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance.

Madame Komsin FRANCE née SUWANACHOTI préside la séance en sa qualité de gérante de la société.

L'assemblée, étant en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Puis le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée

- La feuille de présence à laquelle le cas échéant, sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.
- Le texte des résolutions proposées,

LF *LB*

Le président rappelle ensuite que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Changement du gérant : Remplacement Madame Komsin FRANCE née SUWANACHOTI démissionnaire,
- Nomination du gérant,
- Pouvoirs à donner

Le président déclare que les documents ont été le cas échéant, mis à disposition des associés ou adressés à eux, conformément à la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Enfin le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance des modalités de convocation à la présente assemblée et décide de les approuver.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident d'accepter la démission des fonctions de gérante de Madame Komsin FRANCE née SUWANACHOTI au sein de la société, et ce, à compter de ce jour.

Les associés lui donnent quitus entier et sans réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés décident de nommer, pour exercer les fonctions de gérant de la société, en remplacement de Madame Komsin FRANCE née SUWANACHOTI, démissionnaire

Monsieur Laurent BRAKHAUSEN
Né le 2 janvier 1958 à ANTONY
Et de nationalité Française
Divorcé
Demeurant 69 Av de la Division LECLERC, 92160 ANTONY

KF CB

Monsieur Laurent BRAKHAUSEN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

- durée du mandat conféré au Gérant

L'assemblée décide que les fonctions exercées par Laurent BRAKHAUSEN prendront effet à compter de ce jour, et ce, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, sauf décision contraire d'une Assemblée Générale Ordinaire des Associés.

Pouvoirs conférés au gérant

L'assemblée Générale décide de conférer à Monsieur Laurent BRAKHAUSEN les pouvoirs ci-après

- Vis-à-vis des tiers, le gérant représente la société en toutes circonstance.

A titre de mesure d'ordre intérieur, le Gérant a les pouvoirs ci-après limitativement énumérés

Nommer ou révoquer les employés de la société

- Déterminer leur salaire
- Recevoir et payer toutes sommes en espèces, par chèque bancaire ou postal, souscrire, endosser et acquitter tous effets de commerce concernant l'objet social et la marche ordinaire des affaires commerciales de la Société.
- Traiter tous marchés au comptant, ou à terme, concernant les opérations sociales, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales
- Représenter la société dans toutes les opérations de redressement ou de liquidation judiciaire,
- Déléguer tous pouvoirs à un mandataire de son choix, Associés ou non, pour assurer la direction technique et commerciale de la société, en cas d'absence. Toute délégation de pouvoir ne pourra être consentie qu'en qualité de mandataire du Gérant de la société, et ce, sous sa responsabilité personnelle.
- Ouvrir un compte à un organisme bancaire, ou un compte chèque postal, au nom de la société pour les opérations commerciales.

Contracter tous emprunts par voie d'ouverture de crédit en banque, consentir tous cautionnements.

- Accepter tous concordats, transiger, donner tous désistements ou mainlevées,
- Fonder, constituer toute Société, ainsi que toute prises d'intérêts dans lesquelles la Société deviendrait porteur de parts sociales ou d'actions.

MB

LB

Rémunération du gérant

Monsieur Laurent BRAKHAUSEN percevra en sa qualité de Gérant, une rémunération fixe ou proportionnelle qui sera déterminée par une Assemblée Générale ultérieure des Associés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés confèrent tous pouvoirs au Gérant de la Société, ou à tout mandataire porteur d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toute les formalités qui seront la conséquence des décisions prises par l'Assemblée générale et notamment

Publication dans un journal d'annonces légales, dépôt au Greffe et inscription modificative au Registre du Commerce compétent,

Certifier conforme toute copie ou extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale extraordinaire

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés.

Madame Komsin FRANCE née SUWANACHOTI

Lu et approuvé bon pour démission des fonctions de gérante

Lu et approuvé bon pour démission des fonctions de gérante

Monsieur Laurent BRAKHAUSEN

Lu et approuvé bon pour acceptation des fonction de Gérant

Lu et Approuvé bon pour acceptation des fonctions de gérant